



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2019-11

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2019-11-12-003 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière administrative (2 pages) Page 3

IDF-2019-11-12-002 - Arrêté portant délégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (2 pages) Page 6

IDF-2019-11-12-001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 9

Direction régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

IDF-2019-11-12-006 - Décision DRIEA-IdF n° 2019-1300 portant subdélégation de signature en matière administrative (11 pages) Page 14

IDF-2019-11-12-004 - Décision DRIEA-IdF n° 2019-1342 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique (32 pages) Page 26

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2019-11-06-004 - Arrêté de nomination de Françoise MOULIN-CIVIL en qualité d'administratrice provisoire de l'Université Paris-Saclay (1 page) Page 59

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2019-11-12-003

Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur
Benjamin BEAUSSANT,
directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt d'Ile-de-France, en matière administrative



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT,
directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative**

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris n° 2019-08-26-003 du 26 août 2019, portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

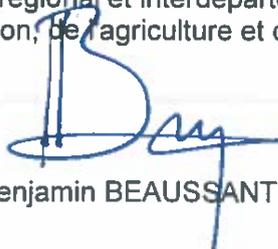
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de service, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Patricia PINOT, attachée d'administration, adjointe au secrétaire général,
- M. Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Jonathan SAULNIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de service.
- M. Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Simon COLNÉ, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service.
- M. Gêrôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Christine CHEVEAU, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service.
- M. Emmanuel HEMERY, attaché principal d'administration, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Dominique DANCE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef de service.
- Mme Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Laurence GIULIANI, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, adjointe à la cheffe de service.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2019-09-02-003 du 2 septembre 2019 est abrogé.

Article 4 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le **12 NOV. 2019**

Le directeur régional et interdépartemental,
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2019-11-12-002

Arrêté portant délégation de signature de Monsieur
Benjamin BEAUSSANT,
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

DÉCISION

**Portant délégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT,
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,**

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, notamment son article 4,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Madame Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

à l'effet de signer tous arrêtés et décisions relevant de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

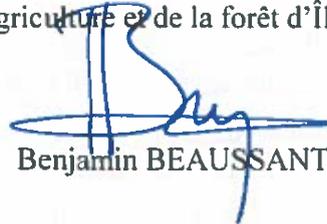
Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel HEMERY, attaché principal d'administration, chef du service régional de la formation et du développement, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe, Madame Dominique DANCE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le point I, alinéas 1 et 2 de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gêrôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional d'information statistique et économique, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous arrêtés, décisions et documents concernant le point I, alinéa 3 de l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 4 : La décision N° 2019-09-02-004 du 2 septembre 2019 est abrogée.

Fait à Cachan, 12 NOV. 2019

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France



Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2019-11-12-001

Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur
Benjamin BEAUSSANT
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt d'Ile-de-France, en matière
d'ordonnancement secondaire



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris n° 2019-08-26-002 du 26 août 2019, portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, secrétaire général ;
- Mme Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142),
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 – action 1),
- « Développement et transfert en agriculture » (n°775).

Ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333 - action 2),
- « Opérations immobilières déconcentrées » (n° 724).

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n°IDF-2019-09-25-008 du 25 septembre 2019 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 12 NOV. 2019

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Filipe SANTOS, secrétaire général
Patricia PINOT, adjointe au secrétaire général
Catherine PERICAUD, responsable du pôle comptabilité
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité
Lorinzia CLARUS, agent du pôle comptabilité

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

1) DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général (SG)

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information
Auréli MAZZOLENI, responsable CEPEC
Adel ZIDI, responsable logistique
Patricia PINOT, adjointe au secrétaire général

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuel HEMERY, chef du service
Dominique DANCE, adjointe au chef de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Simon COLNÉ, adjoint au chef de service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Gérôme PIGNARD, chef du service
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service
Jonathan SAULNIER, adjoint au chef de service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, cheffe de service
Laurence GIULIANI, adjointe à la cheffe de service

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail
Marie-Catherine TARADACH, inspectrice santé et sécurité au travail

2) DRIAAF site de Roissy

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP)

Yacine BACHA, chef du poste frontalier de Roissy
Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

3) DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Ludovic DUBOIS, chef de pôle

Zineb HADJOU, responsable unité inspection et agrément

Service régional d'information statistiques et économiques (SRISE)

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

Marie-José PETIT, cheffe de pôle

Franck LEMAITRE, adjoint à la cheffe de pôle

Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire (BNEVP)

Marie-Pierre DONGUY, directrice de la BNEVP

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint à la directrice de la BNEVP

Direction régionale et Interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement

IDF-2019-11-12-006

Décision DRIEA-IdF n° 2019-1300 portant subdélégation
de signature en matière administrative



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE

Décision DRIEA-IdF n° 2019-1300
portant subdélégation de signature en matière administrative

La directrice régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code la route ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des transports ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable ;

Vu l'arrêté n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édicition ;

Vu la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 modifiée portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 avril 2018 portant nomination de Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 75-2018-04-23-003 du 23 avril 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté n° IDF-2018-04-24-006 du 24 avril 2018 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté PCPIIT n° 2018-21 du 27 avril 2018 du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature des actes administratifs à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté n° IDF-2019-04-26-022 du 26 avril 2019 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté n° 2019-1099 du 29 avril 2019 du préfet de la Seine-Saint-Denis donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté n° 2019/2432 du 5 août 2019 du préfet du Val-de-Marne portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment son article 3 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Suppléance

Délégation est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée du pilotage des services, pour signer, en cas d'absence prolongée de Mme Emmanuelle GAY, les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

Article 2 : Cabinet de la direction et Mission sécurité défense

Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, ainsi qu'à M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chargé de la mission communication placé auprès de la direction des routes d'Île-de-France.

Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de ses attributions, à M. Charles-Emmanuel RAMEAU, attaché d'administration de l'État, responsable de la mission sécurité défense.

Article 3 : Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

1. Subdélégation de signature est accordée à M. Alain MONTEIL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Île-de-France ;
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable par intérim du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau ;
- M. Marc CROUZEL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau de la direction des routes Île-de-France ;
- Mme Fanny CHANTRELLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la responsable du service de modernisation du réseau de la direction des routes Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

■ pour le service de la modernisation du réseau :

- M. Michel PERREL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-ouest, et son adjoint M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Eric VILBE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Davy PRYBYLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjoint, Anthony MITRANO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable adjoint du département de modernisation des équipements et des tunnels ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;
- Mme Christianne ASSANI, attachée d'administration, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;

■ pour le service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau :

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux public de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels ;
- M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie ouvrages d'art et son adjoint, M. Fernando DIAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Quentin ESTEVE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est, et son adjoint, Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Pascale BLATNIK, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie Ouest, et ses adjoints, Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure

divisionnaire des travaux publics de l'État, et M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

■ **pour le service de l'exploitation et de l'entretien du réseau :**

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières et, son adjointe, Mme Cécile PASCALIS-MAITRE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies et son adjointe Mme Michèle MARLIERE, personnel non titulaire de catégorie A ;
- M. Maxime GERARDIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest et son adjoint, M. Jean-Mallory ROUSSEAU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Vincent AGUILERA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est, et son adjoint M. Adrien PUGES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud, et son adjoint, M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- M. Thomas WALLISER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord ;

■ **pour le département des politiques routières :**

- M. Pascal GIRARD, ouvrier des parcs et ateliers, technicien principal, chef du bureau de gestion de DPR ;
- M. Thomas GODEFROY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du bureau de pathologie des ouvrages d'art de DPR ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest :**

- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du BGAR ;
- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du BGAR ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Marius JEAN, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance, M. Jérôme TEMPERAULT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Boulogne et M. Stéphane LANCELOT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- M. Zaher KHERBACHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne, et son adjoint M. Yohan POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est :**

- M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) et ses adjoints Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, et M. THIEFFRY Anthony, technicien principal supérieur du développement durable ;
- Mme Marie-Caroline DUGUEY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne ;
- M. Michel VOGEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route de Brie-Comte-Robert, et son adjoint M. DEGLA Patrice, technicien supérieur du développement durable ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud :**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Robert TOUATI et M. Julien PROUST, ouvriers des parcs et ateliers, adjoints au responsable du poste de contrôle trafic et tunnel (PCTT) Sud ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue, et son adjoint M. Fernando CASTRO, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Alexandre LEFORT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord :**

- Mme Christine SOREL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, adjointe au responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- Mme Jocelyne SANDJAKIAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle gestion du domaine public et contentieux ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis ;
- M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et son adjointe, Mme Isabelle KERSON, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

■ **pour le département de l'exploitation et des technologies :**

- Mme Sarah SANANES, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission projets innovants,
- M. Julien CHAVEROUX, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et son adjoint M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjointe, Mme Amélie GRENOT, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Abel Benoît ROSARIO, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité des systèmes d'information, responsable du pôle réseau, énergie et câble.

Article 4 : Défense et sécurité des transports

Subdélégation de signature est accordée à Mme Odile SEGUIN, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports, ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de la sécurité des transports guidés, son adjointe, Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, et Aurélien LECEUX, Ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- M. Arnaud DEMAY, attaché d'administration de l'État hors classe, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint M. Sylvain CODRON, attaché d'administration de l'État ;
- M. Jean-François FRATINI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et de fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1 ;
- M. Hugues NOLLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 ;
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 3.

Article 5 : Aménagement et développement durables

Subdélégation de signature est accordée à M. Hervé SCHMITT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge de l'aménagement et du développement durable, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

■ pour le service de la planification, de l'aménagement et du foncier :

- M. Pierre-Yves THOMASSON, ingénieur des ponts des eaux et forêts, responsable du service, M. Dominique FALLIERO, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable du service, et, pour ce qui concerne les dispenses d'agrément des locaux d'activités, à Elvira MELIN, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du bureau de l'immobilier d'entreprise ;

■ pour le service politique des transports :

- M. Alexandre ANACHE, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service, M. François PLOQUIN, ingénieur des ponts, eaux et forêts, adjoint au responsable du service et responsable du département des transports inter-régionaux et du fret, et M. Denis LAISNEY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains ;

■ **pour le service des politiques immobilières et du bâtiment :**

- M. Jérôme PINAUD, architecte urbaniste de l'État en chef, responsable du service, M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service, Mme Anne DELAUNAY-VERNHES, architecte urbaniste de l'État, responsable du département réhabilitation, construction, innovation, Mme Dominique RITZENTHALER, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département réglementation et contrôle de la construction, et Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion du parc immobilier de l'État ;

■ **pour le service connaissance, études et prospective :**

- M. Nicolas OSOUF-SOURZAT, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service connaissance études et prospective, et son adjoint M. Mathieu ECOIFFIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Article 6 : Pilotage et fonctionnement des services

Subdélégation de signature est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée du pilotage des services, ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

■ **pour le secrétariat général :**

- Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, M. Romuald SEGRETIN, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général adjoint, M. Philippe POIRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF, et M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au secrétaire général délégué, et pour présenter des observations devant le comité médical et la commission de réforme ;
- M. Laurent STOMBOLI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- M. Xavier LEJEUNE, attaché principal d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, et son adjoint Nicolas SCHUTZ, attaché d'administration de l'État, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau des effectifs et des ressources humaines du secrétariat général, et pour présenter des observations devant le comité médical et la commission de réforme ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, Mme Carine LEBON, personnel non titulaire de catégorie A, chargée de mission juridique, Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, et Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions ;

■ **pour le centre support régional :**

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional ;
- M. Julien DUCASTELLE, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines, et son adjointe Mme Sandrine GRANDIN, assistante ingénieure de l'enseignement supérieur, responsable du pôle procédures, et M. Stéphane MEINIER, attaché d'administration de l'État, responsable du pôle de gestion ;
- Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) et son adjointe Mme Faïza AIT ALLA, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique.

■ **pour la direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation :**

- Mme Aurore NATIVITE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

Article 7 : Paris

Subdélégation de signature est accordée à M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, et, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Émilie CAM, architecte urbaniste de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux ;
- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Article 8 : Hauts-de-Seine

Subdélégation de signature est accordée à Mme Cécile BRENNE, administratrice civile, adjointe au directeur régional et interdépartemental de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, pour les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 et du 29 décembre 2016 susvisés, ainsi qu'à :

- Mme Véronique PEDEAU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et son adjointe Mme Sophie TCHENG, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Stéphane BAUDEMONT, architecte urbaniste de l'État, responsable du service planification et aménagement durables, et son adjointe Mme Camille MADOIRE-ROUZAUD, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière.

Article 9 : Seine-Saint-Denis

Subdélégation de signature est accordée à M. Laurent CONDOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis, pour les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 et du 29 décembre 2016 susvisés, ainsi qu'à :

- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur ;
- M. Christian SONJON, attaché d'administration de l'État hors classe, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme réglementaire et bâtiment, et son adjoint M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État en chef, responsable du service de l'aménagement durable des territoires, et son adjoint M. Florent GIRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

Article 10 : Val-de-Marne

Subdélégation de signature est accordée à M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, pour les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 et du 29 décembre 2016 susvisés, ainsi qu'à :

- M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur ;
- M. Rachid KOOB, architecte-urbaniste de l'État, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables, et son adjointe Mme Suzanne LECROART, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service de la planification et de l'aménagement durable ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routière.

Article 11

I. - Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 10 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste.

II. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 10, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales :

- les correspondances avec les maires et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;

- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEA pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

Article 12

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-04-24-006 susvisé, la délégation de signature accordée à la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement par le préfet de Région-préfet de Paris, et, par voie de conséquence, la présente subdélégation de signature ne portent pas sur :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les mémoires en défense, à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la DRIEA ou de la gestion de certains personnels du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, sauf les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative ;
- les avis sur la portée des dispositions générales du schéma directeur de la région d'Île-de-France ;
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation d'éventuels avenants au contrat de plan État-Région 2015-2020.

Article 13

Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

Article 14

La décision DRIEA-IdF n° 2019-1125 du 29 août 2019 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 15

La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 12 novembre 2019

La directrice régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Direction régionale et Interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement

IDF-2019-11-12-004

Décision DRIEA-IdF n° 2019-1342 portant subdélégation
de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande
publique



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Décision DRIEA-IdF n° 2019-1342
portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique**

La directrice régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA-IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 modifiée portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de la cohésion des territoires, désignant Mme Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 75-2018-04-23-003 du 23 avril 2018 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2018113-0012 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2018-04-24-006 du 24 avril 2018 du Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Essonne n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-062 du 24 avril 2018 portant délégation à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 25 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant ;

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 18/PCAD/351 du 25 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial ;

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine PCPIIT n° 2018-21 du 27 avril 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2019-04-26-022 du 26 avril 2019 du Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 2019-1099 du 29 avril 2019 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet du Val-d'Oise n° 19-063 du 17 juin 2019 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial ;

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 2019/2432 du 5 août 2019 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} – SUPPLÉANCE

Une suppléance est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée du pilotage des services, qui signera, en cas d'absence prolongée de Mme Emmanuelle GAY, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MARMOUGET, M. Alain MONTEIL, M. Hervé SCHMITT, directeurs adjoints, et Mme Odile SEGUIN, adjointe au responsable du service sécurité des transports, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Aurore NATIVITE, adjointe à la directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation, pour :

a. – Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c. – Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à Mme Sophie MARMOUGET, directrice adjointe chargée du pilotage des services, M. Alain MONTEIL, directeur adjoint chargé des routes d'Île-de-France, à M. Hervé SCHMITT, directeur adjoint chargé de l'aménagement et du développement durable, et à Mme Odile SEGUIN, adjointe au responsable du service sécurité des transports, à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et pour les programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;

- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sports » (n° 219) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1) et « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées » (action 2) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 723 et l'action 2 du n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

3. Subdélégation de signature est également donnée à Mme Sophie MARMOUGET, à M. Alain MONTEIL, à M. Hervé SCHMITT, directeurs adjoints, et à Mme Odile SEGUIN, adjointe au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les personnes disposant de la subdélégation de signature, en vertu de la présente décision, sont aussi habilitées à recourir à la signature électronique. Pour les agents figurant dans le tableau du paragraphe 2 de chaque sous-article concernant la DiRIF ou de chaque article pour les autres services, le recours à la signature électronique est accordée sans limitation de montant pour valider la demande d'avis sur projet de marché destinée au Responsable ministériel des achats (RMA).

ARTICLE 4 – CABINET

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur les programmes :
 - « Infrastructures et services de transport » (n° 203) (crédits communication) ;
 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333), « fonctionnement courant des directions départementales interministérielles » (action 1).
2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :
 - Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet ;
 - Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication ;
 - M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 5 – DIRECTION DES ROUTES D’ÎLE-DE-FRANCE

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;

b. – Le programme du ministère de l’intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l’État, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l’exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1^{er} – LE SERVICE DE L’EXPLOITATION ET DE L’ENTRETIEN DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Le programme du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. – Le programme du ministère de l’intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Marc CROUZEL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de l’exploitation et de l’entretien du réseau de la direction des routes d’Île-de-France, adjoint au directeur des routes, et à M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l’État, responsable adjoint du service de l’exploitation et de l’entretien du réseau de la direction des routes d’Île-de-France, à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d’engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l’État, responsable du département des politiques routières (DPR), et son adjointe Mme Cécile PASCALIS-MAITRE, Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET) et son adjointe, Mme Michèle MARLIERE, personnel non titulaire de catégorie A+ ;
- M. Vincent AGUILERA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l’État, responsable de l’arrondissement de gestion et d’exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Adrien PUGES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;

- Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjoint M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- M. Maxime GERARDIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Jean-Mallory ROUSSEAU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Thomas WALLISER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

■ **pour le département des politiques routières (DPR) :**

- M. Pascal GIRARD, ouvrier des parcs et ateliers, technicien principal, chef du bureau de gestion de DPR ;
- M. Thomas GODEFROY, Ingénieur des travaux publics de l'État, chef du bureau de pathologie des ouvrages d'art de DPR ;

■ **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- Mme Sarah SANANES, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission projets innovants,
- M. Julien CHAVEROUX, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Abel Benoît ROSARIO, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité des systèmes d'information, responsable du pôle réseau, énergie et câble ;
- M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim de l'unité politique de maintenance et modernisation, et son adjointe, Mme Amélie GRENOT, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et ses adjoints Mme Claudine GALLACCIO secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, et M. Anthony THIEFFRY, technicien principal supérieur du développement durable, et M. Eric SIMON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
- M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;

- Mme Marie-Caroline DUGUEY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Michel VOGEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Brie-Comte-Robert, et son adjoint M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR ;
 - M. Alexandre LEFORT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur principal du développement durable ;
 - M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de la maintenance ;
 - M. Thierry PARENT, contrôleur des finances publiques principal, responsable de l'unité gestion de flotte, et ses adjoints M. Joseph DIAS, ouvrier des parcs et ateliers et Mme Martine MACK, ouvrière des parcs et ateliers ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du BGAR, Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable du pôle comptabilité et marchés, Mme Valérie PLOCOSTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, adjointe à la responsable du pôle comptabilité et marchés, et Mme Audrey MERCHEZ, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle domaine public et contentieux ;
 - M. Zaher KHERBACHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne-Billancourt, et son adjoint M. Yohan POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;
 - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
 - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouyen-Josas, et son adjoint, M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, M. Marius JEAN, des parcs et ateliers, chargé de la maintenance, M. Jérôme TEMPERAULT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Boulogne, et M. Stéphane LANCELOT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
 - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- Christine SOREL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, chargée des ressources humaines, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire ;
- M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny et son adjointe, Mme Isabelle KERSON, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Marc CROUZEL, responsable du SEER	Hervé ABDERRAHMAN, adjoint au responsable	Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Claude STREITH, responsable du DPR	Cécile PASCALIS- MAITRE, adjointe au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Pierre-Baptiste DELPUECH, responsable du DET	Michèle MARLIERE, adjointe au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Vincent AGUILERA, responsable de l'AGER Est	Adrien PUGES, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Sandrine CRISCIONE, responsable de l'AGER Sud	Patrice MORICEAU, adjoint à la responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Maxime GERARDIN, responsable de l'AGER Ouest	Jean-Mallory ROUSSEAU, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Thomas WALLISER, responsable de l'AGER Nord		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Marc CROUZEL et à M. Hervé ABDERRAHMAN à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

■ **pour le département des politiques routières (DPR) :**

- M. Pascal GIRARD, ouvrier des parcs et ateliers, technicien principal, chef du bureau de gestion de DPR ;
- M. Thomas GODEFROY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du bureau de pathologie des ouvrages d'art de DPR ;

■ **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- Mme Sarah SANANES, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;

- M. Julien CHAVEROUX, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
 - M. Abel Benoît ROSARIO, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité des systèmes d'information, responsable du pôle réseau, énergie et câble ;
 - M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission projets innovants ;
 - M. Erwan LE PRIOL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim de l'unité politique de maintenance et modernisation, et son adjointe Mme Amélie GRENOT, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et ses adjoints Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, et M. Anthony THIEFFRY, technicien supérieur principal du développement durable ;
 - M. Eric SIMON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
 - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
 - Mme Marie-Caroline DUGUEY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Michel VOGEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Brie-Comte-Robert, et son adjoint M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud ;
 - M. Alexandre LEFORT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et son adjoint M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;
 - M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint M. Fernando CASTRO, technicien supérieur principal du développement durable ;
 - M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, chargé de la maintenance ;
 - M. Thierry PARENT, contrôleur des finances publiques principal, responsable de l'unité gestion de flotte, et ses adjoints M. Joseph DIAS, ouvrier des parcs et ateliers et Mme Martine MACK, ouvrière des parcs et ateliers ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable,

adjoint au responsable du BGAR, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés ;

- M. Zaher KHERBACHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne-Billancourt, et son adjoint M. Yohan POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et son adjoint M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, M. Jérôme TEMPERAULT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Boulogne, et M. Stéphane LANCELOT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- Christine SOREL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe au responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, chargée des ressources humaines, et M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire ;
- M. Tibye SAUMTALLY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny et, son adjointe Mme Isabelle KERSON, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau, et son adjointe Mme Fanny CHANTRELLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs

attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET);
- M. Michel PERREL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Eric VILBE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est ;
- M. Davy PRYBYLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint M. Anthony MITRANO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 3 du paragraphe 1.

4. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- Mme Christianne ASSANI, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO) ;
- Mme Samantha CASSIBI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Nathalie DEGRYSE, responsable du SMR	Fanny CHANTRELLE, responsable adjointe	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Stéphane GOUDEAU, responsable adjoint du DMET		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Michel PERREL, responsable du	Sylvain GERARD,	Travaux	250 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
DMR Sud-Ouest	responsable adjoint	Fournitures, études et services	144 000 €
Eric VILBE, responsable du DMR Est		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Davy PRYBYLA, responsable du DMR Nord-Ouest	Anthony MITRANO, responsable adjoint	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie DEGRYSE et à Mme Fanny CHANTRELLE, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET) :**
 - M. Martial DUMONT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Zakaria HAJJOUJI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :**
 - M. Aurélien DAURIAN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Adrien LAPORTE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- M. Adel KERROUM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Yahya NAIT SRIR, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Est :**
- Mme Mélanie LIMIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Benoît BORREL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Emmanuel DANSAULT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Mourad OUMARI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Serge BUIZARD, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest :**
- M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations ;
 - M. Clément FAURE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - Mme Florence COMES, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Hai PHAM DOAM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Hugo DECAUDIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGÉNIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable par intérim du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Quentin ESTEVE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Pascale BLATNIK, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie Ouest (DIO) et ses adjoints, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, et M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Fernando DIAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels.

4. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses, dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce à :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 3 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable par intérim du SIMEER		Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Quentin ESTEVE, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, responsable adjoint	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Pascale BLATNIK, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD et Serge CRISCIONE, adjoints à la responsable du DIO	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Guillaume DAMIEN, responsable du DIOA	Fernando DIAS, responsable adjoint du DIOA	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	44 000 €
Frédéric ROCHER-LACOSTE, responsable du DIET		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d’attribution d’un marché et lettre de rejet d’une offre ;
- acte d’engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d’affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d’ajournement.

Dans l’hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d’agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d’un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d’investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c’est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s’applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l’exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d’un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d’ingénierie Ouest (DIO).

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Nicolas OSOUF-SOURZAT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP , et son adjoint M. Mathieu ECOIFFIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Nicolas OSOUF-SOURZAT, responsable du SCEP	Mathieu ECOIFFIER, adjoint au responsable	Études et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF-SOURZAT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA PLANIFICATION, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU FONCIER

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour ce dernier programme, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves THOMASSON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de la planification, de l'aménagement et du foncier, et son adjoint, M. Dominique FALLIERO, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Pierre-Yves THOMASSON, responsable du SPAF	Dominique FALLIERO, adjoint au responsable	Études et services	144 000,00 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Yves THOMASSON, responsable du SPAF, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Alexandre ANACHE, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service politique des transports et son adjoint M. François PLOQUIN, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret ;
- M. Denis LAISNEY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant H maximum	
Alexandre ANACHE, responsable du SPOT	M. François PLOQUIN, adjoint au responsable du SPOT et responsable du département des transports inter-régionaux et du fret ; Denis LAISNEY, responsable du département des transports urbains	Etudes et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Alexandre ANACHE pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 9 – SERVICE DES POLITIQUES IMMOBILIÈRES ET DU BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;

- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère chargé des sports : « Sports » (n° 219) ;

d. – Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction Publique » (n° 148) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

e. – Le programme des services du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme n° 723 et l'action 2 du programme n° 333, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées aux arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Jérôme PINAUD, architecte urbaniste de l'État en chef, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB) ;
- M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du SPIB ;
- Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier (AGEP) et son adjoint Jean-Michel DUBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Didier BEDUNEAU, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du pôle suivi financier et marchés, et son adjointe Mme Evelyne GUERTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Antoine MILON, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEF,
- Mme Juliette RAUSCHER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de pôle études et projets du département AGEF.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Jérôme PINAUD, responsable du SPIB	Vincent PAVARD, adjoint au responsable du SPIB	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000,00 €
Frédérique REMMY, responsable du département d'appui à la gestion de parc immobilier (AGEP)	Jean-Michel DUBOIS, adjoint du département AGEF, Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi	Travaux	250 000 €

	financier et marchés, et son adjointe Evelyne GUERTON	Études et services	144 000 €
--	---	--------------------	-----------

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme PINAUD et à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés au paragraphe 2.1, à l'exclusion des avenants ou actes modificatifs, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents mentionnés au paragraphe 2.1 pour signer, dans la limite de leurs attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le chef du SPIB au paragraphe 2.1 :

- toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres ;
- les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

4. Subdélégation de signature est également donnée à M. Antoine MILON et Mme Juliette RAUSCHER, responsables de pôles études et projets au département AGEP, pour signer, dans la limite de leurs attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le département AGEP au paragraphe 2.1 :

- les actes relatifs à l'exécution des marchés relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sans incidence financière (sont exclus : les actes d'engagement, avenants ou actes modificatifs, décisions d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles, décisions de résiliation, ordres de service avec incidence financière).

5. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme PINAUD, responsable du service des politiques immobilières et du bâtiment (SPIB), et à son adjoint M. Vincent PAVARD :

dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 144 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :

- tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres ;
- les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres ;
- la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;

quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :

- tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 10 – SERVICE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Le programme du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Odile SEGUIN, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports ;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de la sécurité des transports guidés,
- M. Arnaud DEMAY, attaché d'administration de l'État hors classe, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint, M. Sylvain CODRON, attaché d'administration de l'État.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Odile SEGUIN, adjointe au responsable		Travaux	250 000 €
		études et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Odile SEGUIN ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés sur devis ou à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétences, aux personnes suivantes :

- M. Arnaud DEMAY, attaché d'administration de l'État hors classe, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint, M. Sylvain CODRON, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de la sécurité des transports guidés, son adjointe Mme Elisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, et M. Aurélien LECEUX, ingénieur des travaux publics de l'État;
- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département régulation des transports routiers ;
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et fabrication, responsable du bureau gestion et contrôle n° 1 au département régulation des transports routiers ;
- M. Hugues NOLLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers ;
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 3 au département régulation des transports routiers ;

- M. Jean-François FRATINI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT à M. Jean-François FRATINI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières.

ARTICLE 11 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n° 217) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Romuald SEGRETIN, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général adjoint ;
- M. Philippe POIRIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué de la DiRIF, et son adjoint M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Laurent GUIBERT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget et son adjoint Florian SCHMITT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable ;
- M. Xavier LEJEUNE, attaché principal d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, et son adjoint M. Nicolas SCHUTZ, attaché d'administration de l'État ;

- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances ;
- M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF ;
- M. Kieng PHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF ;
- Mme Carole JUMINER, technicienne supérieure principale du développement durable, chargée de programmation au bureau des finances du secrétariat général délégué de la DiRIF ;
- Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable par intérim du bureau logistique et informatique ;
- Mme Émilie AUFAUVRE, chargée d'études documentaires, responsable du bureau des archives et de la documentation.

4. Subdélégation de signature est donnée à M. Laurent GUIBERT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué de la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, aux agents ci-après désignés :

■ **pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis :**

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;
- M. Pascal DOBEL, adjoint administratif, assistant budgétaire et comptable au bureau du budget.

■ **pour le secrétariat général délégué à la DiRIF :**

- M. Laurent STOMBOLI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Safia RABIHA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier, et Mme Valérie TALCONA, adjointe administrative principal de 2^e classe, gestionnaire au pôle financier du BRH.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence	Passation et exécution de marchés et
-----------------	----------------------------	--------------------------------------

	ou d'empêchement	accords cadres en montant HT maximum	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Romuald SEGRETIN, SG adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €
Philippe POIRIER, SG délégué DiRIF	Tarik TOUGHRAI, adjoint au SG délégué	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	144 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable par intérim du bureau logistique et informatique, à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle informatique et son adjointe Mme Natacha GUSTAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 25 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu'à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

■ **pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis :**

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;
- M. Jacques-Paul POUPART, ouvrier des parcs et ateliers, responsable par intérim de l'unité service à l'usager ;
- Mme Sylvie VARACHAUD, adjointe administrative principale, gestionnaire de la restauration collective.

■ **pour le secrétariat général de la DRIEA – délégué à la DiRIF :**

- M. Laurent STOMBOLI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Safia RABIHA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques ;

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Guillaume COZIC, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué, et à Mme Maggy DESPLAN, secrétaire d'administration et de contrôle

- du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle des marchés publics au bureau des finances du secrétariat général délégué ;
- Mme Nadia ROGOWSKI-DALDALIAN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marchés, et à son adjointe Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

ARTICLE 12 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

c. – Le programme des services du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil hors classe, directeur de l'unité départementale pour Paris ;
- Mme Émilie CAM, architecte urbaniste de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale 75	Nathalie SIMON, responsable de la mission d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	144 000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Cécile BRENNE, administratrice civile, adjointe au directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Véronique PEDEAU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière ;
- M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et, son adjointe, Mme Sophie TCHENG, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Stéphane BAUDEMONT, architecte urbaniste de l'État, responsable du service planification et aménagement durables.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Mme Cécile BRENNE,	M. Anthony JEANNE Mme Véronique PEDEAU	Travaux fournitures, études et services	144 000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;

- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme réglementaire et bâtiment, et son adjoint, M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Christian SONJON, attaché d'administration de l'État hors classe, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État ;
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État en chef, responsable du service aménagement durable des territoires, et son adjoint, M. Florent GIRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

)

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Laurent CONDOMINES, directeur de l'unité départementale 93	Christian SONJON, André COUBLE,	Travaux, fournitures, études et services	144 000 €
	Magali PROT,	Travaux, fournitures, études et services	25 000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;

c. – Le programme du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723) ;

d. – Le programme des services du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour le programme du MINEFI et le programme n° 333 pris en son action 2, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 4 de son arrêté de délégation de signature du 26 avril 2019 en matière d'ordonnancement secondaire.

Pour le programme 207, la présente subdélégation ne porte pas sur les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre, émis au nom du préfet de département en application de l'article 2 de son arrêté n° 2017-819.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Pia LE WELLER, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service de la planification et de l'aménagement durables ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières ;
- M. Rachid KOOB, architecte-urbaniste de l'État, responsable du service urbanisme et bâtiment durables, et son adjointe Mme Suzanne LECROART, attachée principale d'administration de l'État.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Françoise DUHONT, personnel non titulaire de catégorie B, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Pierre-Julien EYMARD, directeur de l'unité départementale 94	Alain MAHUTEAU, Jérôme WEYD	Travaux, fournitures, études et services	144.000 €
	Françoise DUHONT	Travaux, fournitures, études et services	25.000 €

ARTICLE 13 – CENTRE SUPPORT RÉGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333) action 1.

2. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional, à M. Julien DUCASTELLE, attaché principal d'administration de l'État, responsable des ressources humaines et son adjointe Mme Sandrine GRANDIN, assistante ingénieure de l'enseignement supérieur, à Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département centre de prestations comptables mutualisé et son adjointe Mme Faïza AIT ALLA, attachée d'administration de l'État, et à Mme Nathalie JOURDAN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du département informatique, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Paragraphe 2 – Compétences du Centre de prestations comptables mutualisées

3. Pour les programmes visés à l'article 2 de la présente décision et pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre des délégations de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional ;
- Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État, responsable du CPCM ;
- Mme Faïza AIT ALLA, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable du CPCM ;
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur ;
- Mme Jessica MBEE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur ;
- Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative ;
- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur ;
- M. Sandy COPPIN, adjoint administratif principal, valideur ;
- M. Edouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- M. Richard LOIR, adjoint administratif principal, valideur ;
- Mme Patricia AKPWA MEDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur ;
- Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur ;
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative principale, valideur ;
- Mme El Khyatia HAMZI, adjointe administrative principale ;

- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal, valideur ;
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur ;
- Mme Laurence ROUSSEL, technicienne supérieure en chef du développement durable, valideur ;
- Mme Annabelle VISNUSINKAM, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Arkadiusz WILCZYNSKI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Nora ZAR, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale ;
- Mme Sybille LE TENNIER , adjointe administrative ;
- Mme Mahoua FADIGA, adjointe administrative ;
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative ;
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale ;
- M. Thierry MILLET, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative principale ;
- Mme Sainaz GOLAMHOSEN, adjointe administrative ;
- Mme Marie-Claudine LAURET, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

Paragraphe 3 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Élisabeth BOULEZ, responsable du CSR	Julien DUCASTELLE Nathalie JOURDAN Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD	Fournitures, études et services	90 000 €

ARTICLE 14 – MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE DE PARIS

1. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT, aux agents ci-après désignés :

- Mme Corinne ETAIX, coordonnatrice de la MIGT de Paris ;
- Mme Chantal PEDRON-BOUTES, secrétaire générale.

2. Subdélégation de signature est en outre donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, pour constater le service fait et les ordres de payer relatifs aux dépenses à Mme Jocelyne CHAMBOST, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

3. Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacements, concernant les personnels de la MIGT, subdélégation est donnée aux agents ci-après :

- Mme Chantal PEDRON-BOUTTES, pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Sophie NICOLAS-NELSON, assistante de la coordonnatrice, pour valider les ordres de mission.

ARTICLE 15 – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

1. Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

2. Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

3. La décision DRIEA-IdF n° 2019-1126 du 29 août 2019, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

4. La secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 12 novembre 2019

La directrice régionale et interdépartementale de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Signé

Emmanuelle GAY

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2019-11-06-004

Arrêté de nomination de Françoise MOULIN-CIVIL en
qualité d'administratrice provisoire de l'Université
Paris-Saclay

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Versailles, le 6 novembre 2019

La rectrice de l'académie de Versailles,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation et notamment ses
articles L.712-2, L.719-8 ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre
2019 portant création de l'université Paris-
Saclay et approbation de ses statuts ;

Considérant qu'il convient, jusqu'à l'élection du futur président de l'Université Paris-Saclay, de nommer un administrateur provisoire.

ARRETE

Article 1 : Madame Françoise MOULIN-CIVIL est nommée en qualité d'administratrice provisoire de l'Université Paris-Saclay, à compter du 6 novembre 2019 jusqu'à l'élection du futur président de cet établissement.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Signé la Rectrice

Charline AVENEL